



Association des résidents
du **LAC DES PILES**

ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU LAC DES PILES
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2019

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale annuelle de l'Association des résidents du lac des Piles tenue le **dimanche 7 juillet 2019 à 9h00** au **Centre communautaire Chanoine-Langevin du secteur Ste-Flore.**

Présences: 63 membres en règle.

Présences conseil d'administration : (6) Mmes Joan Hamel et Catherine Leduc, MM. Claude Leclerc, Pierre Marchand, Guy Pilon, Christian Carrier et Marc Dontigny

Invitée : Mme Nancy Déziel, conseillère municipale, district De la Rivière.
M. Claude Grenier, conseiller municipal, district Des Montagnes.

1. PRÉSENCES ET QUORUM.

L'assemblée de ce dimanche 7 juillet 2019 se compose de 63 membres en règle. Le quorum est par conséquent atteint.

2. OUVERTURE DE LA RÉUNION.

L'Assemblée générale annuelle 2019 est ouverte.

Sur proposition de Mme Nicole Quessy secondée par Mme Suzanne Fortin, la réunion est déclarée ouverte à 9h00.

Résolution AGA-19-07-01, adoptée à l'unanimité.

3. MOT DE LA PRÉSIDENTE.

Mme Joan Hamel, présidente du CA, souhaite la bienvenue à tous les membres présents à l'Assemblée générale annuelle.

4. NOMINATION DU PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE.

Cette année, le CA a retenu les services d'un président d'assemblée qui est une ressource externe reconnue pour l'animation de rencontres du même type. M. Steven Hill Paquin, du Centre de formation communautaire de la Mauricie, agira comme président, animateur et facilitateur tout au long de la rencontre.

Sur proposition de Mme Joan Hamel secondée par M. Guy Pilon, il est résolu de nommer M. Steven Hill Paquin à titre de président d'assemblée pour l'AGA 2019.

Résolution AGA-19-07-07-02, adoptée à l'unanimité.

5. NOMINATION DU SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE.

M. Claude Leclerc, secrétaire de l'Association, agira à titre de secrétaire d'assemblée pour l'AGA 2019.

Sur proposition de Mme Suzanne Fortin secondée par M. Ron Cantin, il est résolu de nommer M. Claude Leclerc à titre de secrétaire d'assemblée pour l'AGA 2019.

Résolution AGA-19-07-07-03, adoptée à l'unanimité.

6. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

L'ordre du jour est déposé. Il est suggéré que les points 12 et 13 et 14 soient traités au point 8 de l'ordre du jour.

Sur proposition de Mme Michèle Guertin secondée par Mme Nicole Quessy, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suggérées.

Résolution AGA-19-07-07-04, adoptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Présences et quorum;
2. Ouverture de la réunion;
3. Mot de la présidente;
4. Nomination du président d'assemblée;
5. Nomination du secrétaire d'assemblée;
6. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
7. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du 8 juillet 2018;
8. Rapport des activités;
9. Discussions avec les élus municipaux;

10. Bilan financier 2018-2019;
11. Impacts environnementaux et sociaux liés aux activités nautiques motorisées au lac des Piles (rapport du Bassin versant St-Maurice);
12. Travaux de réflexion sur la mission, la vision et les valeurs de l'Association;
13. Mise aux normes des installations septiques;
14. Protection de la bande riveraine;
15. Parutions du Pilier;
16. Élection des administrateurs 2019-2020;
 - 16.1. Nomination d'un Président d'élection.
 - 16.2. Nomination d'un Secrétaire d'élection.
 - 16.3. Postes vacants (4) et mise en candidature.
Catherine Leduc, Claude Leclerc, Guy Pilon et Pierre Marchand.
 - 16.4. Élection, annonce des résultats et proclamation des élus.
17. Affaires nouvelles;
 - 17.1. _____
 - 17.2. _____
 - 17.3. _____
 - 17.4. _____
18. Période de questions;
19. Date de l'AGA 2020;
20. Levée de l'assemblée.

7. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE TENUE LE 8 JUILLET 2018.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale 2018 a été acheminé aux membres de l'Association avant la tenue de l'AGA 2019. Le CA est dispensé d'en faire la lecture;

Aucune correction au document n'étant requise, il est proposé par Mme Georgette St-Onge, secondée par Mme Diane Lavigne que le procès-verbal de l'assemblée générale du 8 juillet 2018 soit adopté, tel que déposé.

Résolution AGA-19-07-07-05, adoptée à l'unanimité.

8. RAPPORT DES ACTIVITÉS.

Mme Joan Hamel rappelle les principaux dossiers qui ont été traités par le CA au cours de l'année 2018-2019. Mme Hamel dépose un rapport annuel intitulé « Rapport d'activités 2018-2019 ». Le document de 11 pages résume les principales activités réalisées par les membres du CA au cours de l'année. Ce document synthèse a été envoyé aux membres de l'Association avant la tenue de l'AGA et sera aussi disponible sur le site WEB de l'Association.

8.1 Rencontres du CA :

7 Réunions régulières
1 Réunion extraordinaire
6 Rencontres avec les intervenants de la Ville
2 Rencontres de formation avec M. Steven Hill.

8.2 Mission et valeurs :

Mme Hamel fait un résumé des travaux qui ont conduit à la définition de notre mission et de nos valeurs. Ces éléments sont contenus dans le rapport annuel en page 11.

8.3 Communications :

Cette année, bon nombre de stratégies ont été mises de l'avant afin d'améliorer les mécanismes de communication avec nos membres. Les principaux outils de communication sont le PILIER, le SITE WEB, la PAGE FACEBOOK, les INFOLETTRES et les COURRIELS.

8.4 Plan directeur de l'eau :

- Conformité des installations septiques :
Toutes les installations septiques ont été inspectées par les intervenants municipaux en 2019. Un classement des installations a été réalisé et les résultats acheminés aux riverains. Il y a une obligation d'amélioration pour les installations classées C. La Ville de Shawinigan a dégagé un budget afin de soutenir les propriétaires riverains dans la modernisation de leurs installations. Un ÉCOPRÊT peut être obtenu auprès de la Ville avec des remboursements à taux préférentiels échelonnés sur 15 ans. Tous les détails concernant la classification des installations septiques et le programme ÉCOPRÊT sont disponibles sur le site WEB de la Ville.
- Réaménagement de la bande riveraine :
Au cours de l'année 2018, une campagne d'inventaire des bandes riveraines de tous les terrains du lac des Piles a été réalisée par l'équipe environnement ainsi que l'Escouade bleue de la Ville de Shawinigan. Des fiches personnalisées se basant sur la réglementation ont été remises aux riverains. Un suivi sera fait à l'été 2019. La Ville organise également la distribution de plantes pour la revégétalisation des bandes riveraines, en partenariat avec le BVSM. Notre association appuie ce projet mais c'est la Ville qui est responsable de son application. Les détails de ce projet sont disponibles sur le site WEB de la Ville.

8.5 Communauté bleue :

Des démarches de sensibilisation et d'information de la présidente du CA de notre Association auprès des élus (es) et des fonctionnaires de la Ville de Shawinigan ont été faites et se poursuivront afin que la Ville rejoigne le mouvement international des « Communautés bleues ». Pour être certifiée communauté bleue, la Ville de Shawinigan doit, par résolution du conseil municipal, prendre les trois engagements suivants :

1. Reconnaître le droit à l'eau et aux services d'assainissement.
2. Bannir ou éliminer progressivement la vente d'eau embouteillée dans les établissements municipaux et lors d'activités municipales.
3. Promouvoir les services d'eau et d'eaux usées financés, détenus et exploités par les gouvernements.

8.6 Le Regroupement des Associations de Cours d'eau et de Lacs de Shawinigan (RACELS) :

Le RACELS représente un ensemble d'Associations de riverains dans les dossiers en évolution à la Ville de Shawinigan. Notre Association fait partie du RACELS. Mme Joan Hamel nous représente au RACELS. Les discussions tournent autour de la protection de l'environnement et de l'eau, de l'entretien de chemins privés, de programmes de soutien pour l'analyse de l'eau etc.

8.7 Regroupement Québécois des propriétaires riverains (RQPR).

Un regroupement des propriétaires riverains a vu le jour en 2017 pour répondre à une problématique de surévaluation des propriétés riveraines. Le regroupement tentait de faire évoluer des dossiers qui préoccupent tous les propriétaires riverains au Québec comme la problématique des évaluations foncières et leur impact sur la taxation municipale. Malheureusement, le manque de participation des Associations de riverains a mené à l'abandon des travaux du comité de travail du Regroupement québécois des propriétaires riverains en 2019.

9. DISCUSSIONS AVEC LES ÉLUS MUNICIPAUX.

Mme Nancy Déziel et M. Claude Grenier sont présents parmi nous afin de répondre aux questions des membres de l'Association.

Installations septiques :

Un montant de 1 000 000\$ a été réservé par la Ville afin de réaliser le programme ÉCOPRÊT. Les riverains concernés par la mise aux normes des installations septiques pourront emprunter un montant via le programme ÉCOPRÊT et rembourser ce montant à un taux d'intérêt préférentiels (environ 3%) sur une période de 15 ans. Environ 40 projets distincts pourront bénéficier de cette mesure.

Lavage des coques de bateaux :

Ce nouveau programme oblige les plaisanciers à faire laver leurs embarcations avant la mise à l'eau. Les riverains du Lac des Piles dont les embarcations ne quittent pas le lac en saison estivale peuvent obtenir une vignette certifiant que l'embarcation a été nettoyée avant sa mise à l'eau. 500 vignettes ont été produites mais la popularité

de la mesure a fait en sorte que les vignettes ont été livrées plus lentement que souhaité. Des correctifs seront apportés pour la prochaine année.

L'escouade bleue :

Des étudiants de niveau collégial visiteront les propriétés pour sensibiliser les riverains à l'importance de renaturaliser les rives du Lac-des-Piles. De l'information concernant cette mesure et son application sera également offerte aux personnes concernées. L'escouade bleue procédera également à des prises d'échantillons d'eau en collaboration avec le BVSM et la Ville de Shawinigan.

La gestion des déchets :

Des difficultés ont été vécues avec l'entrepreneur qui s'occupait du ramassage des déchets et des matières recyclables. Des améliorations devront être apportées. La Ville étudie différents scénarios afin d'améliorer ce service autour du lac. Les conteneurs ou des cabanons pourraient être installés en bordure des chemins afin de protéger les bacs contre les animaux sauvages.

Le code d'éthique :

Un nouveau code d'éthique sera produit et diffusé aux riverains en 2020. Un document officiel de la Ville et un document de sensibilisation du BVSM seront disponibles en cours d'année.

Le niveau du lac :

Les riverains ont constaté que le niveau de l'eau du lac était particulièrement élevé au printemps et au début de l'été. Il semble que cette situation était requise pour la capture de données devant être acheminées au Ministère de l'Environnement. Le niveau de l'eau devrait baisser au cours des prochaines semaines. De nouvelles captures de données seront effectuées avec un niveau d'eau plus bas.

La communauté bleue :

La Ville sensibilise régulièrement ses citoyens face aux enjeux de l'eau potable et elle prend des mesures pour valoriser l'eau. Il y a un intérêt pour rejoindre la communauté bleue dans les prochaines années.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Le camping de la Baie-Martin :

Des questions sont posées à propos de l'utilisation de la descente de bateaux au Camping de la Baie Martin :

- Est-ce que la mise à l'eau de bateaux est réservée aux « saisonniers » du camping?
- Est-ce n'importe qui peut descendre n'importe quelle embarcation à cet endroit?
- Est-ce que la procédure de lavage des bateaux est appliqué à cette descente?

Le Camping de la Baie-Martin ne devrait pas être une Marina.

Nous avons déjà une Marina au Lac-des-Piles et ça devrait être la seule.

Nous aimerions qu'un représentant du CA du Camping siège au CA de l'Association au cours des prochaines années afin de favoriser une meilleure communication.

L'entretien des chemins :

Le Chemin du portage est en mauvais état. On y retrouve de nombreux nids de poules. Un entretien plus régulier est souhaité.

La zone de navigation :

Le futur code d'éthique du lac des Piles prévoit-il déterminer une zone de navigation pour les sports nautiques, plus particulièrement pour les bateaux à large sillage comme les wakeboats ou les wakesurf ?

L'éloignement des rives de ces embarcations permettrait de mieux contrôler le brassage de l'eau et éviter la remise en suspension de sédiments. Les zones peu profondes doivent être protégées de ces vagues géantes.

De plus, certains riverains notent que les vagues géantes causent des dommages à la bande riveraine et aux quais.

10. BILAN FINANCIER 2018-2019 :

Notre trésorier, Pierre Marchand, présente des documents sur grand écran. Pierre présente l'état des résultats de l'exercice terminé le 31 mai 2019. Nos avoirs nets se situent à 33 812\$. L'Association n'a aucune dette accumulée.

Sur proposition de Mme Suzanne Fortin secondée par M. Benoît St-Aubin, il est résolu d'adopter le bilan financier et l'état des résultats pour l'exercice financier se terminant le 31 mai 2019.

Résolution AGA-19-07-07-06, adoptée à l'unanimité.

11. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX LIÉS AUX ACTIVITÉS NAUTIQUES AU LAC DES PILES (rapport du Bassin versant St-Maurice).

Présentation du rapport du BVSM. Ce rapport est également disponible sur le WEB. Plusieurs échanges ont cours sur cette problématique. Les commentaires des riverains font ressortir les aspects suivants :

- Effet remarqué des vagues sur la rive, sur les quais et sur les petites embarcations qui circulent sur le lac;
- Effets sur la tranquillité des plaisanciers et des riverains;
- Problématique au niveau du partage du plan d'eau par tous les utilisateurs;
- Manque de respect de certains bateaux envers les riverains, les kayakistes et les amateurs de petites embarcations (canoé, paddleboard etc.);
- Nuisance par le bruit des embarcations munies de puissants systèmes de son;
- Nuisance par le bruit de certaines embarcations dont le moteur a été modifié afin générer un volume élevé de bruit (vrombrissement);
- Enjeux de sécurité sur le lac.

Il devient nécessaire d'entreprendre des démarches de sensibilisation auprès des usagers qui utilisent des bateaux à large sillage afin de pratiquer le wakeboard ou le wakesurf. Le code d'éthique devrait également s'attaquer à cette problématique.

12. TRAVAUX DE RÉFLEXION SUR LA MISSION, LA VISION ET LES VALEURS DE L'ASSOCIATION.

Sujet traité à l'item 8 de l'ordre du jour.

13. MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES.

Sujet traité à l'item 8 de l'ordre du jour.

14. PROTECTION DE LA BANDE RIVERAINE.

Sujet traité à l'item 8 de l'ordre du jour.

15. PARUTIONS DU PILIER.

Notre journal, Le Pilier, est actuellement publié 3 fois par année en format papier et électronique. En outre, le nouveau site WEB, la page FACEBOOK et le service d'INFOLETTRE permettent de communiquer efficacement à nos membres les informations diverses.

Le CA propose donc d'utiliser les communications électroniques pour rejoindre les membres de l'Association. Une version papier du Pilier sera quand même produite et envoyée aux membres en mars de chaque année en même temps que le formulaire de renouvellement des adhésions. Le CA propose également l'unification des tarifs pour l'adhésion annuelle. Le montant sera de 40\$ pour tous les membres qui pourront recevoir les informations par voie électronique ainsi que par le Pilier papier de mars. Finalement, une nouvelle carte de membre sera offerte aux membres en règle. Cette carte électronique permettra aux membres d'obtenir des rabais intéressants chez certains commerçants comme la Marina du lac des Piles par exemple.

Les membres présents à l'AGA sont favorables à cette nouvelle orientation.

16. Élection des administrateurs 2019-2020.

16.1 Nomination du président d'élection.

Sur proposition de Mme Suzanne Fortin secondée par Mme Nicole Quessy, il est résolu de nommer M. Steven Hill Paquin à titre de président pour l'élection des administrateurs 2019-2020.

Résolution AGA-19-07-07-07, adoptée à l'unanimité.

16.2 Nomination d'un secrétaire d'élection.

Sur proposition de Mme Suzanne Fortin secondée par M. Guy Pilon, il est résolu de nommer Mme Joan Hamel à titre de secrétaire pour l'élection des administrateurs 2019-2020.

Résolution AGA-19-07-07-08, adoptée à l'unanimité.

16.3 Postes vacants (4) et mise en candidature.

Mme Catherine Leduc, Messieurs Claude Leclerc, Guy Pilon et Pierre Marchand sont en fin de mandat et les postes qu'ils occupent sont soumis au processus d'élection des membres du CA par l'AGA.

Les membres sortants manifestent le désir de représenter à nouveau les membres au CA de l'Association. Au terme de la période de mise en candidature, aucun autre membre présent à l'AGA n'est suggéré comme candidat à l'élection des membres du CA.

Les membres du CA 2019-2020 seront donc Mmes Joan Hamel et Catherine Leduc, Messieurs Christian Carrier, Marc Dontigny, Guy Pilon, Pierre Marchand et Claude Leclerc.

Sur proposition de Mme Nicole Quessy secondée par Mme Diane Lavigne, il est résolu de nommer Mmes Joan Hamel et Catherine Leduc ainsi que Messieurs Christian Carrier, Marc Dontigny, Guy Pilon, Pierre Marchand et Claude Leclerc au Conseil d'administration de l'Association des résidents du lac des Piles.

Résolution AGA-19-07-07-09, adoptée à l'unanimité.

17. AFFAIRES NOUVELLES.

Nombre d'administrateurs au CA de l'Association.

Un membre de l'Association suggère d'augmenter le nombre d'administrateurs au sein du CA de l'Association en le faisant passer de 7 à un nombre variable entre 7 et 9 membres. La présidente rappelle que la loi sur les organismes de type OSBL ne permet pas un nombre variable de membres à être désignés au CA. De plus, la tendance n'est pas à l'augmentation du nombre de membres sur les CA d'organismes. Les CA avec un trop grand nombre de membres se retrouvent souvent avec des problèmes au niveau du quorum lors des réunions. La présidente suggère plutôt d'explorer d'autres moyens qui vont permettre à des riverains intéressés à s'impliquer de pouvoir donner leur nom sur des comités de travail spécifiques ou de prendre en charge certaines opérations comme la production du Pilier, les infolettres, la gestion du site WEB et de la page Facebook à titre d'exemple. Une révision des règlements de l'Association est prévue en novembre 2019. Les résultats de cette réflexion seront présentés aux membres lors de la prochaine AGA.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS.

Les membres présents à l'AGA ont eu l'opportunité de poser leurs questions au cours de l'assemblée. Aucune question supplémentaire n'est posée.

19. DATE DE L'AGA 2020.

La prochaine Assemblée générale des membres de l'Association des résidents du lac des Piles aura lieu le 5 juillet 2020.

20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Mme Joan Hamel remercie les membres présents à l'Assemblée générale annuelle et les convie au prochain rendez-vous en 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de Mme Suzanne Fortin secondée par M. Pierre Marchand, la séance est levée à 12h30.

Résolution AGA-19-07-07-10, adoptée à l'unanimité.



Joan Hamel, présidente

Claude Leclerc, secrétaire